



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 23 juin 2016

Présents : Monsieur Eric CIOTTI, président de séance,

Titulaires : Monsieur Max ARTUSO, Madame Marie BENASSAYAG, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Philippe ROSSINI, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Jean THAON, Monsieur Francis TUJAGUE

Suppléantes : Madame Caroline MIGLIORE, Madame Michèle OLIVIER, Madame Vanessa SIEGEL

Suppléant n'ayant pas voix délibérative :

Procuration : M. Jean LEONETTI à M. Eric CIOTTI

RAPPORT N° 16-32 - MODIFICATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES BIENS IMMOBILISÉS : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 61, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est tenu de procéder à l'amortissement.

Afin de faire en sorte que les nouvelles durées d'amortissement comptable soient dorénavant les plus proches possibles de la réalité des durées de vie des matériels utilisés, en tenant compte par ailleurs des conditions d'utilisation de ces matériels, je vous propose les modifications suivantes sur les immobilisations corporelles famille « VEHICULES DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE, MATERIELS REMORQUABLES » :

SIGLE	LIBELLE	DUREE AMORT. ACTUELLE	NOUVELLE DUREE AMORT.
<i>Feux Urbains</i>			
FPT	Fourgon Pompe Tonne	15	17
FPTM	Fourgon Pompe Tonne Moyen		
FPTL	Fourgon Pompe Tonne Léger	15	17
FPTLHR	Fourgon Pompe Tonne Hors Route	15	17
FPTL/SR	Fourgon Pompe Tonne Léger Secours Routier	15	17
EPA	Echelle Pivotante Automatique	17	20
EPSA	Echelle Pivotante Semi Automatique		
EPC	Echelle Pivotante Combinée		
<i>Feux de Forêts et Divers</i>			
CCLA (<=3,5 T)	Camion Citerne Feux de Forêt Léger (<=3,5 T)	15	20
CCLB (>=3,5 T)	Camion Citerne Feux de Forêt Léger (>=3,5 T)	15	20
CCLFC	Camion Citerne Feux de Forêt Léger	15	20
CCFM	Camion Citerne Feux de Forêt Moyen	15	20
CCFS	Camion Citerne Feux de Forêt Super	15	20
CCGC	Camion Citerne Grande Capacité	17	20
CGCA	Camion Grande Capacité	17	20
<i>Véhicules Spécialisés et Interventions Diverses</i>			
VEMA (CPCE)	Véhicule Equipement Moyen Amovible	17	20
VL	Véhicule de Liaison	10	12
VTP	Véhicule de transport de Personnel 6 à 9 places	10	12

Ces durées seraient rappelées chaque année dans le cadre du budget primitif de l'année « N » et l'amortissement qui en découle serait applicable sur les biens acquis à compter de l'exercice 2016.

L'amortissement est de type linéaire et pratiqué à partir de l'année qui suit la mise en service des matériels, sans application du prorata temporis pour la 1^{ère} année d'utilisation. En cas de vente ou de réforme en cours d'année, la dernière annuité d'amortissement court jusqu'au 31 décembre.

Il est important de préciser que les durées proposées sont plus longues que celles en vigueur à ce jour et qu'une diminution de la dotation aux amortissements sera constatée sur le budget 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les modifications de la durée d'amortissement des biens immobilisés selon les dispositions prévues ci-dessus concernant les véhicules de secours et de lutte contre l'incendie, matériels remorquables.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Eric CIOTTI